



DÉPARTEMENT
— VENDÉE
—
ARRONDISSEMENT
de LA ROCHE-S-YON

COMMUNE
DE
**MORTAGNE
SUR-SÈVRE**

OBJET :

Classement de la voie
Privée du lotissement
St-Alexandre en voie
Communale.

Avis du Conseil Muni-
cipal après Enquête
Publique.

Convocation du
23 JUN 1980
Nombre de Conseillers
en exercice 21
Conseillers présents
15

Conformément à
l'article 56 de la loi du
5 Avril 1884, un extrait
du procès verbal de la
présente séance a été
affiché à la porte de la
Mairie, le



à la Préfecture
de la Vendée
Section - 2e Bureau
le 10 JUIL. 1980
Le délai de 15 jours prévu à l'article L 121-31
du Code des Communes est observé
Pour le Préfet
Le Directeur

H. BERTAUD

Biere Mortagne



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUN 1980

L'an mil neuf cent quatre vingt , le vingt-sept
du mois de JUN , à 20 heures 30 , le Conseil
Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire
du mois de JUN sous la présidence de
Monsieur BROSSET Gérard, Maire

Etaient présents : Messieurs BROSSET Gérard, Maire. FROGE. SOULARD. LOIZEAU
JEANNEAU. RAMBAUD. BARBONNEAU. Adjoints. MM PAUVERT. SACHOT. ROY. BARR
DIXNEUF. Mmes BODET. JOUSSET. Melle FONTENEAU, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mr. BARON Gérard donne procuration à Mr ROY Louis,
Mr MURZEAU donne procuration à Mr BARBONNEAU Fernand,
Mme CHARRIER M.A. donne procuration à Mr RAMBAUD Joseph,
Mr BARON Guy,
Mr VERNHES,

Absent : Mr WERQUIN, Conseiller Municipal.

Secrétaire de Séance : Monsieur Albert SOULARD.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une
enquête publique a été décidée en séance du 20 Mai 1980 pour le clas-
sement de la voie privée du lotissement St-Alexandre en voie communale.

Il signale que l'enquête publique a été menée entre le 9 JUIN
et le 24 JUN 1980.

Il donne lecture des observations de Monsieur POUPELIN, Com-
missaire Enquêteur, qui ont été consignées sur le registre d'enquête
comme suit :

"Aucune observation n'a été formulée, j'émet un avis favo-
rable au projet de classement".

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE le classement de la voie privée du lotissement
St-Alexandre en voie communale .

**DÉLIBÉRATION DÉPOSÉE
À LA PRÉFECTURE DE LA VENDÉE**
10. JUIL. 1980
Courrier Arrivée

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

G. BROSSET

